

1.

Débitrice: Golden Gloves Academy Sàrl, Vallaire 149,

1024 Ecublens
2.

Déclaration de faillite: 24.05.2005
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.07.2005
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: exploitation d'une école de boxe, de sports de combat et d'arts martiaux

Office des faillites de Morges-Aubonne

1110 Morges

(02908130)